

Rôle-conseil de proximité

Le **Rôle-conseil de proximité** donne accès aux savoirs d'expérience, aux outils ainsi qu'aux connaissances des pairs.

Pouvant prendre différentes formes, le **Rôle-conseil de proximité** est offert aux membres de l'ARGP pour:

- sonder sur un sujet préoccupant pour le demandeur
- effectuer une étude par questionnaire
- obtenir un avis dans le traitement d'un dossier de plainte

Ce **Rôle-conseil de proximité** se veut un service de consultation ou d'accompagnement externe à votre organisation. Nous croyons que l'avis d'un pair du domaine saura vous présenter un angle nouveau offrant une orientation à votre réflexion ou questionnement, ou encore permettant l'accès à de nouvelles données issues de l'expérience de la communauté.

Rôle-conseil de proximité

Pour connaître la meilleure approche afin de répondre à votre besoin, nous vous proposons de consulter l'ARGP en vous adressant à info@argp.ca

Dans votre courriel, inclure

- Le nom de votre organisme/entreprise
- La raison de votre demande ou l'objectif recherché
- L'échéancier
- La formule avec laquelle vous souhaitez une réponse:
 - Sondage en ligne
 - Réponses par courriel
 - Consultation avec des pairs (rencontre en personne ou appel conférence)
 - etc.